

VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE

2022/n°66 – Politique de la
Ville

L'an deux mil vingt deux, le Vingt sept Octobre à 18 heures 30, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Polyvalente sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

DELIBERATION
2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
Mme BELABDLI Angélique procuration Mme CARRE Danyla
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. GUIDEZ EL HILAL Slimane
M. MORTREUX Albert procuration Mme DUHAMEL Sylvia
Mme CANIAU Nathalie procuration M. LEMAIRE Pascal

Absents excusés : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Nombre de Conseillers :
EXERCICE : 33
PRESENTS : 25
VOTANTS : 30

ANCE DU 27 OCTOBRE 2022

DATE D'AFFICHAGE
Le 21 Octobre 2022

DATE DE CONVOCATION
Le 20 Octobre 2022

OBJET:

**Programmation Politique de
la Ville 2022**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que la municipalité est engagée dans le Contrat de Ville pour les habitants issus des Quartiers Prioritaires, et qu'elle souhaite procéder au développement d'activités qui s'appuient sur les objectifs du Plan Territorial de Cohésion sociale de Valenciennes Métropole pour l'année 2023,

Considérant que le Contrat de ville consiste à lutter contre les inégalités de tout ordre, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales. Il doit garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics,

La ville souhaite répondre à l'appel à projets 2023 dans le cadre de la Programmation Politique de la ville par la mise en place de différentes actions.

Certifie le caractère exécutoire pour
avoir été transmis en
Sous-Préfecture le 03/11/22 et
publié (ou notifié) le 03/11/22.

Le Maire,



Cette présente délibération peut faire
l'objet d'un recours auprès du
Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à partir de sa publication
(ou notification).

	Coût ville	Coût Etat	Coût Région	Coût total
A l'aise à l'oral	570€	1 050€		1 620€
Part ensemble	3000€	3 000€		6 000€
Pose ton écran	2 800€	11 200€		14 000€
Nos Quartiers d'été	1 250€	1 250€	2 500€	5 000€
Les jardins de Thiers	1 600€	6 400€		8 000€
Un autre regard sur nous les Femmes	1 200€	4 800€		6 000€
Chantiers intergénérationnels	1 000€	4 000€		5 000€
Festival Jeunesse	1 600€	6 400€		8 000€
Projet Initiative Citoyenne	1 125€	1 125€	2 250€	4 500€
Total	14 145€	39 225€	4 750€	58120€

Considérant l'avis favorable de la commission politique de la ville, emploi, vie économique du 12 octobre 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Valider l'ensemble des projets déposés dans le cadre de la programmation Politique de la ville 2023
- D'inscrire les dépenses imputées pour la ville au budget 2023
- D'autoriser Madame le Maire à déposer ces demandes de subventions auprès des services de l'Etat
- D'autoriser Madame le Maire à signer toute convention afférente aux différents partenaires des projets

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



S. DUHAMEL.